



Chapitre 3

Politiques commerciales et intégration régionale

Bilan des négociations de Doha en 2011

Tous les pays semblent redoubler d'efforts pour conclure des accords régionaux et bilatéraux en faveur du commerce et du développement. La participation à des accords commerciaux préférentiels (ACP) sous différentes formes ne cesse d'augmenter depuis 20 ans, le nombre d'ACP en vigueur étant passé de 70 en 1990 à pratiquement 300 en 2011. Entre eux, les pays africains ont signé un nombre considérable d'accords (24 ACP actifs) mais les ACP avec des partenaires émergents sur le continent américain ou en Asie ne semblent guère évoluer (même si quatre ont été conclus avec l'Asie de l'Ouest et trois avec l'Asie de l'Est en 2010). Certains pays africains membres du groupe Afrique, Caraïbes et Pacifique ont signé des accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne (UE), plaçant l'Europe en tête des régions (hors Afrique) ayant conclu le plus grand nombre d'accords (16) avec des pays africains (OMC, 2011).

Les avancées sur le front des APE sont restées limitées tout au long de 2011 même si en septembre, la Commission européenne a annoncé son intention d'annuler les préférences commerciales liées au Règlement d'accès au marché pour les pays qui n'auraient pas ratifié et mis en œuvre leurs APE respectifs d'ici janvier 2014, les privant ainsi potentiellement d'une partie de leur accès préférentiel aux marchés de l'UE. À l'heure actuelle, seule la moitié des 36 pays engagés dans un processus APE ont ratifié les accords¹. Les pays les moins avancés (PMA) continueront de bénéficier d'un accès en franchise de droits et de quotas dans le cadre de l'Initiative « Tout sauf les armes » ; les pays à faible revenu (PRI) et les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure profiteront toujours du système de préférences généralisées (SPG) mais le Botswana et la Namibie appartenant à la tranche supérieure des pays à revenu intermédiaire seront exclus de ces initiatives faute d'avoir ratifié les accords (ICSTD et ECDPM, 2011). Certaines questions en suspens suscitent toujours des litiges, l'Afrique insistant sur l'intérêt des APE pour le développement et revendiquant un espace politique suffisant pour accélérer son industrialisation et satisfaire aux impératifs de la transformation structurelle. Surtout, certains s'inquiètent que des accords conclus à la va-vite ne freinent l'intégration régionale du continent, du fait en partie du manque de positions communes dans les différents groupements régionaux. Le risque d'un rejaillissement négatif d'un tel processus sur l'intégration des économies africaines mérite réflexion puisque seule la relance du commerce intra-africain exploitant les économies d'échelle pour renforcer l'avantage comparatif du continent permettra à l'Afrique de déployer tout son potentiel et de s'imposer comme un acteur solide et concurrentiel de l'économie mondiale. Tout attermoisement dans le processus APE pourrait profiter aux relations Sud-Sud entre l'Afrique et les économies émergentes, qui gagnent déjà du terrain ne serait-ce que par de moindres conditionnalités associées.



Encadré 3.1. APE : progrès des négociations dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao)

En général, les négociations pour les APE tournent autour de l'accès aux marchés, de la pêche, des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), de l'agriculture, des services, des investissements et de la concurrence. Dans la région de l'Afrique de l'Ouest (AO) représentée par la Cédéao², elles se concentrent sur plusieurs domaines thématiques, et notamment la libéralisation des échanges de biens et de services entre l'AO et l'UE, l'aide au développement, les structures de gestion de l'accord et les mécanismes de règlement des différends.

En 2007 et 2008, l'AO a exprimé 21 désaccords avec le texte, liés en particulier à la flexibilité du tarif extérieur commun (TEC) de la Cédéao, à la mise en place d'institutions réunissant toutes les parties pour gérer et appliquer l'APE, aux changements apportés aux droits et taxes à l'exportation et à l'agriculture. Depuis la mini-conférence ministérielle d'Accra (Ghana) en décembre 2011, il ne reste plus que quatre points de divergence : les subventions ; la clause de la nation la plus favorisée (NPF) ; la clause de non-exécution ; et l'engagement à négocier des zones de libre-échange (ZLE) avec d'autres pays. S'agissant des subventions, l'UE campe sur l'idée d'une solution uniquement multilatérale, à travers des négociations dans l'enceinte de l'OMC. Pour la clause de non-exécution, la Cédéao réitère sa demande d'espace politique pour permettre à la région de promouvoir et de renforcer les échanges Sud-Sud. Les négociateurs européens continuent par ailleurs d'insister sur l'intégration de cette clause dans les conditions posées par l'UE. La Cédéao s'y oppose, estimant que ces aspects du partenariat ACP-UE sont politiques et relèvent des dispositions prévues à cet effet dans l'accord de Cotonou. Enfin, pour ce qui est de l'engagement à négocier des ZLE avec d'autres pays, les négociateurs de la Cédéao rappellent avec insistance que leur mandat se limite aux négociations avec les seuls membres de l'UE.

D'autres sujets de divergence ont trait à l'addition des ressources (programme de l'APE pour le développement – PAPED), à la contractualisation des sommes à allouer au PAPED et au mandat du conseil conjoint de l'APE sur les questions de développement. On voit qu'en dépit de réelles avancées dans la région AO, l'APE est loin d'être finalisé. Des pays comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, qui ont signé des accords intérimaires avec l'UE, sont sous pression pour les ratifier alors même que cela pourrait compromettre les efforts d'intégration régionale. L'absence de concessions de la part de l'UE conforte l'Afrique dans la recherche de solutions alternatives, notamment par la relance des échanges intra-africains et ses relations avec les économies émergentes. Quoi qu'il arrive, une décision politique doit impérativement intervenir pour orienter les futures négociations autour de l'APE.

Malgré la volonté affichée de conclure le programme de Doha pour le développement (PDD) à la fin de l'année 2011, celle-ci n'aura pas vu d'avancées significatives des négociations. La huitième conférence ministérielle de l'OMC a évoqué la nécessité de définir une nouvelle stratégie pour les futures négociations reposant sur le principe de la « récolte précoce ». Pour l'Afrique, cela couvre entre autres l'accès en franchise de droits et de quotas et les règles d'origine, le coton, le traitement spécial et différencié (TSD) et un meilleur accès aux marchés pour ses produits et services agricoles et non agricoles. Faute d'un consensus sur l'équilibre idéal des contributions et des responsabilités entre économies émergentes et avancées, on voit mal comment les nations engagées dans ces négociations vont pouvoir se sortir de l'impasse actuelle. Sur la question cruciale du coton, le groupe C4 des pays africains producteurs de coton (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) a profité de la conférence ministérielle pour soumettre une proposition de gel des subventions des pays développés à leurs niveaux actuels – qui n'a finalement pas été acceptée. S'agissant de l'accès au marché



pour les produits non agricoles (AMNA), les discussions autour des obstacles tarifaires ont repris en mars 2012, un signe révélateur de l'engagement des membres en faveur des échanges multilatéraux. Comme toujours, les négociateurs africains continueront de minimiser les risques et de maximiser les avantages du consensus qu'ils recherchent, afin de s'assurer que de nouvelles thématiques ne sont pas réintroduites tant que les domaines actuels de négociation n'ont pas abouti et que le développement au sens large, en particulier le TSD, reste bien au cœur des discussions.

Encadré 3.2. Une sophistication croissante des exportations dans les échanges intra-africains

Un examen des flux commerciaux intra-africains révèle la sophistication supérieure des produits échangés sur le continent par rapport aux produits échangés avec le reste du monde. Le tableau suivant illustre ce phénomène à partir des principales exportations du Ghana et du Kenya : les exportations destinées aux marchés africains renferment davantage de valeur ajoutée que celles qui partent ailleurs. L'existence d'une relation mutuellement bénéfique entre l'intégration régionale et la sophistication des exportations vient conforter tous ceux qui plaident pour le développement du commerce intra-africain.

Ghana et Kenya : cinq principales exportations à destination de l'Afrique et du reste du monde, en valeur (2008)

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Cinq principales exportations du Ghana à destination du monde entier
Or, sous formes semi-ouvrées
Cacao en fèves et brisures de fèves, brutes ou torréfiées
Noix de cajou, fraîches ou sèches
Or, sous formes brutes
Bois d'œuvre, non résineux | <ul style="list-style-type: none"> • Cinq principales exportations du Ghana à destination du continent africain
Or, sous formes semi-ouvrées
Pièces mécaniques, non électriques
Bois contreplaqué, tous conifères
Panneaux, bois stratifiés
Plaques, feuilles et lames d'alliages d'aluminium |
| <ul style="list-style-type: none"> • Cinq principales exportations du Kenya à destination du monde entier
Thé, noir en paquets
Fleurs et boutons de fleurs coupés, frais
Légumes, frais ou réfrigérés
Fleurs et boutons de fleurs coupés, séchés
Café, non torréfié, non décaféiné | <ul style="list-style-type: none"> • Cinq principales exportations du Kenya à destination du continent africain
Thé, noir en paquets
Huiles, pétrole, produits de la distillation de matières bitumineuses
Ciments hydrauliques, autres que ciment blanc
Cigarettes contenant du tabac
Médicaments, sous forme de doses |

Source : Nations Unies (2011).

Le niveau moyen de protection entre pays africains reste assez élevé, à 8.7 % . Mais la sixième session ordinaire des ministres du Commerce de l'Union africaine à Kigali (29 octobre-2 novembre 2010) a décidé d'accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange continentale (ZLEC) pour supprimer les barrières tarifaires frappant les biens et les services échangés entre pays africains. Le modèle d'équilibre général calculable de la CEA évoque un scénario d'augmentation de la part du commerce intra-africain de 51.7 % entre 2010 et 2022 dans l'hypothèse de la création d'une ZLEC. Si la ZLEC parvenait à doubler l'efficacité des procédures douanières et des opérations de manutention portuaire, la part du commerce intra-africain serait multipliée par deux sur cette même période de douze ans, soulignant un peu plus la nécessité de s'attaquer à la question de la facilitation des échanges (CEA, à paraître).



L'Afrique ressert ses liens économiques avec les pays émergents

La place d'économies émergentes comme la Chine, l'Inde et le Brésil dans le commerce et l'investissement africains n'a cessé d'augmenter en 2011 et leur ascendant se confirme. Cette évolution ouvre de multiples perspectives pour une coopération Sud-Sud plus étroite en vue d'accélérer la diversification du marché africain et l'investissement, alors même que les États-Unis et l'Europe traversent une passe délicate (CEA, 2011 ; Cheru et Obi, 2010 ; Eichengreen *et al.*, 2010 ; Ajakaiye, 2006). Un tel changement est à la fois porteur d'opportunités et de défis. Face à cette nouvelle donne, l'Afrique doit absolument s'affirmer. Seule une stratégie nationale et régionale de long terme permettra de mieux définir son engagement avec ses partenaires du Sud et d'instaurer ce faisant des rapports mutuellement bénéfiques. Si l'on a encore du mal à voir ce que les nations africaines comptent retirer de ce rapprochement avec les économies émergentes, celles-ci semblent nourrir des attentes très précises (Cheru et Obi, 2010). C'est là où un engagement stratégique pour canaliser les IDE des pays du Sud vers le renforcement des capacités productives, la remise en état des infrastructures et l'approfondissement de la coopération agricole afin de doper la production de produits à plus forte valeur ajoutée paraît absolument vital. La tendance aux relations « ressources contre infrastructures » que l'on a pu observer dans bon nombre de pays africains ces dix dernières années doit dépasser cette forme d'échange pour intégrer le relèvement des qualifications de la main-d'œuvre nationale, les prescriptions relatives à la teneur en produits locaux et, surtout, le transfert de technologies. L'aptitude de l'Afrique à innover et à progresser sur l'échelle du développement dépend avant tout de ses capacités technologiques lesquelles, en lui faisant défaut, ont sapé sa compétitivité et freiné la transformation structurelle comme la croissance économique. L'Afrique doit donc saisir cette occasion et s'efforcer de maximiser les avantages potentiels qu'elle peut retirer d'un resserrement des liens avec les pays du Sud. Un consensus politique entre gouvernements, chefs d'entreprise, investisseurs étrangers et institutions du savoir doit par-dessus tout présider à la conception d'une stratégie réussie en matière de technologie et d'innovation. Le secteur privé a un rôle à jouer aussi important que l'État dans ce domaine et doit devenir un partenaire à part entière pour l'atteinte des objectifs stratégiques de développement. Il doit pouvoir parier sur l'innovation, afin de ne pas se retrouver démuné, comme cela a été longtemps le cas, face à des marchés régionaux et mondiaux régis par une concurrence féroce. Les gouvernements africains devraient multiplier les incitations en faveur de l'innovation et aider les entreprises locales à acquérir un avantage concurrentiel dynamique puisque seuls les secteurs en progression, où la productivité du travail augmente avec le progrès technique grâce à des compétences renforcées et à l'innovation, peuvent enclencher une croissance durable.

Aide pour le commerce

Les effets de l'initiative de l'aide pour le commerce (ApC) sont de plus en plus manifestes. L'ApC à l'Afrique a augmenté de 21.2 % en 2009, après huit années de hausse régulière, et s'impose ainsi comme le vecteur le plus fiable de réforme des politiques commerciales en Afrique par rapport aux autres régions en développement. En 2009, près de 37 % des versements totaux au titre de l'ApC (41 % des engagements) ont concerné l'Afrique – même si le niveau varie grandement d'un pays bénéficiaire à l'autre. Des recherches récentes confirment par ailleurs l'impact de l'initiative sur les échanges (Helble *et al.*, 2009) et la réduction des coûts de transaction dans les pays en développement (Busse *et al.*, 2011). Mais Busse *et al.* (2011) montrent également que les apports au titre de l'ApC doivent être suffisamment importants pour abaisser le coût des échanges dans les PMA. En Afrique, l'ApC participe à la diversification des exportations et à l'amélioration de la compétitivité (Karingi et Leyaro, 2009).

La CEA a été mandatée pour suivre et évaluer l'initiative ApC. Elle a donc collecté des



données tirées d'études de cas présentées lors du troisième examen global de l'ApC par l'OMC en juillet 2011 (CEA, 2011). Sur les 37 études de cas soumises par des États membres africains, 14 se rangent dans la catégorie « politique et réglementation commerciales ». Trois (Nigeria, Zambie et Zimbabwe) abordent explicitement des questions de facilitation des échanges, avec une dimension régionale dans les trois cas. L'étude du Nigeria couvre les activités réalisées le long du couloir de transit commun avec le Bénin qui s'inscrivent dans les initiatives plus larges de la Cédéao pour améliorer les échanges dans le couloir Lagos-Abidjan. Cela a nécessité la constitution d'un forum ouvert à tous (le groupe de travail sur la facilitation des échanges) qui rassemble toutes les parties prenantes et renforce l'appropriation du projet. La Zambie et le Zimbabwe ont chacun soumis une étude sur leurs expériences respectives depuis l'ouverture du poste frontière à guichet unique de Chirundu – dans le cadre de l'accord entre le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) pour améliorer leurs échanges inter et intra-CER. Il s'agit dans les trois cas d'efforts pour abaisser les coûts de transaction transfrontaliers à travers des objectifs concrets comme la limitation des documents et des délais requis pour le transit ou la rationalisation des procédures et des systèmes. Ces approches peuvent inspirer de nombreux autres pays africains voulant introduire des mécanismes de facilitation des échanges. Face à la volonté récente de l'Afrique de relancer le commerce intracontinental, il est impératif d'identifier les domaines où les fonds ApC peuvent exercer une contribution directe.

Une coordination ou des mécanismes de mise en œuvre nationaux efficaces, la participation du secteur privé, l'appropriation par les pays partenaires et l'engagement des donateurs font partie des meilleures pratiques identifiées lors de ce troisième examen global. Mais des problèmes ont aussi été repérés, des difficultés de gestion des projets aux obstacles dans les pays partenaires en passant par des financements inadéquats ou l'absence de projets d'ApC potentiellement lucratifs et conformes aux critères de l'initiative, ce qui compromet le financement de projets au niveau national et régional. Le suivi et l'évaluation – deux aspects fondamentaux pour l'efficacité de l'ApC – sont visiblement en progrès. Mais des améliorations sont attendues : responsabilisation accrue, identification des inefficiences et renforcement de l'impact potentiel de l'ApC à travers l'introduction d'instruments adaptés pour évaluer et suivre l'avancement des projets d'ApC et leur pérennité.

Progression de l'intégration régionale en Afrique

Les pays africains essaient depuis longtemps de constituer des groupements, au niveau régional et continental. Depuis les années 1960, de nombreuses associations ont vu le jour avant de replonger dans l'oubli. Le Marché commun africain, qui réunit l'Algérie, l'Égypte, le Ghana, la Guinée, le Mali et le Maroc, a été créé en 1962. L'Union douanière équatoriale (Cameroun, Congo, Gabon, RCA, Tchad) a elle aussi vu le jour en 1962, avant de donner naissance à l'actuelle Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). La CAE a un temps été le groupement régional le plus développé d'Afrique. Mais de nouveaux forums ont fait leur apparition, signe de l'engagement politique des leaders africains en faveur de l'intégration régionale.

Grâce à l'intégration régionale, les pays africains étofferont sans aucun doute les échanges infra-africains et domestiques, encore embryonnaires. La situation actuelle de nombreuses petites économies isolées pose un défi au développement commercial de l'Afrique. L'intégration régionale accélère la croissance économique et le développement durable en Afrique. En dépit des différentes occasions d'intégration, l'Afrique n'a pas encore obtenu les résultats attendus, freinée par des difficultés de mise en œuvre des activités et des programmes.



Réalisations en matière d'intégration régionale

Les communautés économiques régionales (CER) contribuent à faire avancer les choses, mais leur action au niveau régional et continental doit être renforcée.

En 1991, le traité d'Abuja a fixé des cibles ambitieuses pour la constitution d'une Communauté économique africaine dotée d'une monnaie unique d'ici 2023. Le processus en est à la troisième étape – avec l'introduction de zones de libre-échange régionales et d'unions douanières d'ici 2017. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Comesa), la CAE, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Cédéao et la SADC ont atteint le statut de zone de libre-échange et lancé des programmes d'union douanière dans la perspective de l'échéance de 2017. L'union douanière de la CAE, entrée en vigueur en 2005, est la seule à exister à ce jour. La CAE a lancé un marché commun en 2010. De leur côté, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) en sont à la deuxième phase, de coordination et d'harmonisation des activités entre États membres.

En Afrique de l'Ouest, les relations ont été consolidées entre la Cédéao et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Les deux ont un programme commun de libéralisation des échanges et de convergence des politiques macroéconomiques. En Afrique centrale, la CEEAC et la CEMAC sont en train de resserrer leurs liens pour harmoniser elles aussi leur programme. La CAE et le Comesa ont signé un protocole d'entente pour favoriser l'harmonisation de leurs politiques et de leurs programmes. Le Comesa et la SADC ont également lancé des activités conjointes, dont la création d'un groupe de travail autour d'enjeux communs.

Les ministres du Commerce de l'UA ont décidé, lors d'une réunion à Kigali en 2010, d'accélérer les efforts pour lever les obstacles restants à la création d'une zone de libre-échange couvrant l'ensemble du continent⁴. La CUA et d'autres organisations ont depuis fait des recommandations pour doper le commerce intra-africain et accélérer la constitution de cette zone de libre-échange, qui ont été avalisées lors d'un sommet de l'UA en janvier 2012.

Les initiatives prises par les dirigeants africains

L'intégration régionale est retardée par le manque de moyens financiers et d'expertise, le fait que les pays appartiennent à plus d'une organisation, des mandats qui se recoupent, une coordination et une harmonisation médiocres des politiques entre organisations, la faiblesse des infrastructures et l'incohérence des politiques des institutions panafricaines.

L'UA, la CEA, la BAfD et divers comités régionaux s'efforcent tous de résoudre ces problèmes, par la suppression des barrières commerciales, l'amélioration de l'intégration économique, la promotion de la libre-circulation des personnes, cruciale pour le commerce transfrontalier, et l'harmonisation des politiques et des programmes.

L'élimination des barrières commerciales : les produits africains ne sont pas compétitifs sur les marchés mondiaux à cause de facteurs tels que des prix de transport et des frais de stockage et de manutention trop élevés ou les procédures douanières. En outre, les négociants africains sont confrontés à des difficultés de transport, des prélèvements illicites ou à des situations de harcèlement et de corruption dans les corridors commerciaux et de transit. Les comités régionaux que sont le Comesa, la Cédéao, la CAE et la SADC tentent, avec différentes institutions administratives, d'harmoniser, de simplifier et d'automatiser les procédures et la documentation douanières, de renforcer les services de transport et de logistique et d'améliorer les infrastructures.



L'amélioration de l'intégration économique : l'UA, les groupements régionaux et les gouvernements nationaux s'efforcent d'améliorer et de renforcer les marchés financiers. À l'échelle du continent, l'UA œuvre à la création de la Banque africaine d'investissement, de la Banque centrale africaine et du Fonds monétaire africain.

À travers la Banque de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe pour le commerce et le développement (Banque de la ZEP), le Comesa apporte 2 milliards USD d'assistance technique pour promouvoir l'investissement et fournir des mécanismes de financement des échanges. La Banque de développement de l'Afrique de l'Est (BDAE) s'efforce elle aussi de renforcer son rôle financier dans la CAE. Pour les pays de la Cédéao, Ecobank fournit des services d'intermédiation bancaire et financière au sein de la région et au-delà. La Banque africaine d'import-export (Afrexim), basée au Caire, relève d'une autre initiative du continent conçue pour promouvoir et soutenir le financement du commerce en Afrique.

La promotion de la libre circulation des personnes : le traité d'Abuja de 1991 recommandait aux pays signataires d'adopter des politiques autorisant la libre circulation des personnes au sein de la future Communauté économique africaine. Des comités régionaux sont censés organiser le franchissement des étapes nécessaires à cette libre circulation, mais aussi pour les droits de résidence et d'établissement. Certains protocoles et cadres ont été adoptés, mais les progrès sont mitigés. Plusieurs groupements régionaux ont pris des dispositions concrètes à travers des accords de simplification des règles de visa, des visas touristiques uniques et des passeports régionaux. D'autres groupements et pays, qui ne tiennent pas leurs engagements pour la mise en place de protocoles visant à libéraliser la circulation des personnes, sont pressés de redoubler d'efforts.

L'harmonisation des politiques et des programmes dans les CER : avec son Programme minimum d'intégration (MIP), l'UA fixe des domaines prioritaires de préoccupation où les CER pourraient resserrer leur collaboration et bénéficier des avantages comparés de l'intégration. Le MIP reprend des objectifs du Plan stratégique de l'UA (2009-12) et comporte un dispositif de suivi et d'évaluation.

Les CER, les États membres de l'UA et les partenaires au développement comme la CEA et la BAfD travaillent ensemble sur ce programme. Mais sa mise en œuvre et les différents projets qu'il implique se heurtent à des obstacles, comme le manque de véritable coordination par la CUA ou l'absence de compatibilité entre politiques nationales et approches régionales. Dans une moindre mesure, l'appartenance des pays à différents groupements régionaux, l'insuffisance de moyens financiers pour les projets et l'existence de priorités conflictuelles entre groupements régionaux contrarient aussi les progrès. Les chefs d'État africains sont convenus de créer un Fonds d'intégration pour financer le MIP et ont adopté un plan d'action pour donner un nouvel élan aux activités du programme.

Infrastructures régionales

L'inadéquation des infrastructures est un obstacle majeur aux échanges, à la compétitivité et au développement durable dans la plupart des pays africains, surtout dans le cas de pays enclavés ou de petits États insulaires. Les coûts de transport en Afrique restent parmi les plus élevés du monde, ce qui nuit évidemment à la compétitivité sur les marchés locaux et internationaux. Selon des études récentes, les coûts de transport en part de la valeur des exportations africaines s'échelonnent entre 30 et 50 %. Dans les pays enclavés, ils peuvent atteindre jusqu'à trois quarts de la valeur des exportations. La moyenne pour les autres pays en développement s'établit autour de 17 %.



L'approfondissement de l'intégration est fortement conditionné à la capacité du continent à déployer les infrastructures et les réseaux d'énergie requis pour réduire le coût de la pratique des affaires et accroître la compétitivité. Des efforts considérables sont consentis pour améliorer les infrastructures routières. Mais le réseau ferroviaire laisse beaucoup à désirer. Sans compter qu'il faut redoubler d'efforts pour moderniser les ports, les lignes aériennes, les technologies de l'information et l'approvisionnement énergétique. L'UA et la BafD sont à l'origine du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) qui cherche à mobiliser 80 milliards USD sur les dix prochaines années pour accélérer les progrès sur le front des super-infrastructures et des liaisons intracontinentales.

Avancement du développement des infrastructures

Le commerce d'un pays africain à l'autre est une opération laborieuse, du fait de la multitude des contrôles douaniers, des différences dans les normes techniques et de la présence, dans certains cas, de postes de contrôle informels. Le réseau routier et ferroviaire reste parcellaire et, dans de nombreux pays, les aéroports et les ports auraient besoin d'être modernisés et agrandis. La plupart des pays africains doivent améliorer l'efficacité de leurs douanes, mais aussi les services de manutention du fret et de logistique. Selon l'édition 2009 du rapport de la Banque mondiale sur la pratique des affaires, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne se retrouvent dans les 40 % en bas de classement en ce qui concerne le commerce transfrontalier.

L'amélioration des infrastructures a considérablement dopé les exportations africaines. Mais la proportion de routes revêtues sur l'ensemble du continent est environ cinq fois moindre que celle des pays de l'OCDE à haut revenu. La couverture téléphonique est également bien plus mauvaise en Afrique du Nord et en Afrique subsaharienne que dans les pays de l'OCDE. Ce qui explique pourquoi les coûts de transport sont supérieurs de 63 % dans les pays africains par rapport aux pays développés.

Le réseau ferroviaire devrait constituer l'épine dorsale du réseau de transport sur le continent. Mais le plus souvent, il se résume à des lignes uniques allant de l'intérieur des terres vers la côte, avec peu de tronçons secondaires. Les voies ferrées n'ont pas toutes le même écartement et doivent être remises en état.

L'Afrique est la première région du monde en termes de développement du transport aérien, surtout depuis la libéralisation découlant de la décision de Yamoussoukro, approuvée en 1999 par les dirigeants africains. Malgré la lente mise en œuvre de cette décision, un certain nombre de pays se sont concédés des droits bilatéraux mutuels permettant aux compagnies aériennes de transporter des passagers vers des pays tiers.

Le développement des infrastructures d'énergie sera crucial pour promouvoir l'activité industrielle et la création d'emplois, surtout dans les zones rurales. Le cadre du PIDA en a fait l'une de ses priorités. Ces infrastructures sont aussi les plus coûteuses à mettre en place et à moderniser. Le continent, et notamment l'Afrique subsaharienne, a le plus faible taux d'accès à l'électricité de toutes les autres régions en développement. Or, il regorge de ressources naturelles (pétrole, gaz, charbon et énergie hydraulique), pour l'essentiel sous-exploitées. La capacité de l'Afrique à améliorer concrètement l'accès à l'énergie et à construire des infrastructures dépend de l'intégration régionale, qui seule simplifiera le négoce transfrontalier de produits énergétiques.

L'inaptitude de l'Afrique à mobiliser le financement et le dynamisme du secteur privé freine le développement de l'énergie et des infrastructures. Une récente étude sur les



perspectives énergétiques du continent à l'horizon 2040 (NEPAD et al., 2011) estime à 43.6 milliards USD le besoin annuel de financement pour satisfaire aux besoins énergétiques prévus en Afrique jusqu'à cette date⁵. Selon une recherche conjointe BAfD/UA, les réserves connues de pétrole du continent ont progressé de plus de 25 % au cours des 20 dernières années et les réserves connues de gaz ont plus que doublé. L'Algérie, l'Angola, le Nigeria, le Soudan et le Sud-Soudan disposent ensemble de près de 90 % des réserves africaines.

Comblent le besoin d'infrastructures

L'importance des routes, des ponts, des aéroports et des autres infrastructures est de plus en plus reconnue, cependant. Pour répondre à ce besoin d'infrastructures, les dirigeants africains ont adopté plusieurs plans, au nombre desquels le Plan d'action UA/NEPAD pour les infrastructures africaines pour la période 2010-15, la Facilité pour les projets de développement des infrastructures (IPPF) ou le Fonds panafricain de développement des infrastructures (PAIDF). La BAfD dépense désormais davantage pour les infrastructures que pour tout autre secteur du développement et l'on observe l'accélération de la coopération régionale sur des projets tels que l'autoroute transafricaine et le pool d'énergie de l'Afrique de l'Ouest. Les institutions panafricaines œuvrent toutes avec leurs États membres pour améliorer les réseaux d'infrastructure.

Les groupements régionaux font des efforts pour moderniser le transport ferroviaire, maritime et aérien, les réseaux d'énergie et les communications. Les dirigeants africains déploient une vision stratégique pour l'intégration du continent dans laquelle les infrastructures contribuent au développement économique et social. Mais de nombreux pays africains ont du mal à mobiliser des ressources pour construire ou rénover leurs routes, leurs ponts, leurs ports, leurs aéroports et leurs voies ferrées et les installations connexes.

Notes

1. Selon la Commission européenne (2011), le Burundi, les Comores, le Ghana, le Kenya, la Namibie, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie ont conclu les négociations mais n'ont pas signé leurs accords respectifs. Le Botswana, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Lesotho, le Mozambique, le Swaziland et le Zimbabwe ont signé les APE mais ne les ont pas ratifiés.
2. La Cédéao est la seule communauté économique régionale (CER) où les négociations APE ont quelque peu progressé en 2011.
3. Base de données MacMapHS6v2. Calculs effectués avec le logiciel TASTE et des pondérations des groupes de référence. Le modèle d'analyse mondiale des politiques commerciales (Global Trade Analysis Project – GTAP) a permis d'agréger les données. Pour plus d'informations, voir Boumellassa et al. (2009).
4. Les trois institutions panafricaines sont la Banque africaine d'investissement, le Fonds monétaires africain et la Banque centrale africaine.
5. Conférence ministérielle sur l'eau pour l'agriculture et pour l'énergie en Afrique : le défi du changement climatique, Sirte (Libye), 15-17 décembre 2008.

Références

- Ajakaiye, O. (2006), "China and Africa: Opportunities and Challenges", *African Economic Research Consortium Coping Paper No. SSC_1*.
- Anand, R., S. Mishra et N. Spatafora (2011), "Economic Growth and the Sophistication of Production", *IMF Working Paper*, FMI, Washington, DC.
- BAfD, OCDE et CEA (2010), *Perspectives économiques en Afrique 2010*, OCDE, Paris.
- BAfD, OCDE, PNUD et CEA (2011), *Perspectives économiques en Afrique 2011*, OCDE, Paris.
- Banque mondiale (2011), *Doing Business: Trading Across Borders*, base de données (<http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/trading-across-borders>)



- Boumellassa, H, D. Laborde and C. Mitaritonna, 2009. "A Picture of Tariff Protection across the World in 2004, MAcMap-HS6, version 2." IFPRI Discussion Paper No. 00903.
- Busse, M., R. Hoekstra and J. Koeniger, 2011. "The Impact of Aid for Trade Facilitation on the Costs of Trading." Working paper.
- CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) et CUA (Commission de l'Union africaine) (2011), *Rapport économique sur l'Afrique 2011 : gérer le développement – le rôle de l'État dans la transformation économique*, CEA, Addis-Abeba.
- CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique), BAfD (Banque africaine de développement) et CUA (Commission de l'Union africaine) (2006), *État de l'intégration régionale en Afrique II : rationalisation des communautés économiques régionales*, CEA, Addis-Abeba.
- CEA, BAfD et CUA (2008), *État de l'intégration régionale en Afrique III : vers l'intégration monétaire et financière en Afrique*, CEA, Addis-Abeba.
- CEA, BAfD et CUA (2010), *État de l'intégration régionale en Afrique : développer le commerce intra-africain*, CEA, Addis-Abeba.
- CEA (2011), *Global Review on Aid for Trade 2011, African Case Stories: A Snapshot of Aid for Trade on the Ground in Africa*. CEA, Addis-Abeba.
- Cheru, F. et C. Obi (2010), *The Rise of China and India in Africa: Challenges, Opportunities and Critical Interventions*, Zed Books, Londres.
- Cnuced (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (2010), *Rapport sur le commerce et le développement 2011*, Cnuced, Genève.
- Cnuced (2011a), UNCTAD.stat. (<http://unctadstat.unctad.org/ReportFolders/reportFolders.aspx>).
- Cnuced (2011b), *Rapport 2011 sur les pays les moins avancés : contribution potentielle de la coopération Sud-Sud à un développement équitable et durable*, Cnuced, Genève.
- Cnuced (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) et Onudi (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) (2011), *Le développement économique en Afrique : promouvoir le développement industriel en Afrique dans le nouvel environnement mondial*, Nations Unies, New York, NY & Genève.
- Commission européenne (2011), *Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant l'annexe I du règlement (CE) n° 1528/2007 du Conseil en vue d'exclure un certain nombre de pays de la liste des régions ou États ayant conclu des négociations*, COM(2011) 598 final, 2011/0260 (COD), Bruxelles.
- CREA (Consortium pour la recherche économique en Afrique) (2010), *Proceedings from the Conference on Africa-China Relations*, Hilton, 28-30 septembre, Addis-Abeba.
- CUA (Commission de l'Union africaine) (2004), *The Mission, Vision and Strategic Framework of the African Union Commission (2004-2007)*, CUA, Addis-Abeba.
- CUA (2006), *The Review of millennium Development Goals and the millennium Declaration: An African Common Position*, CUA, Addis-Abeba.
- Eichengreen, B., P. Gupta et R. Kumar (2010), *Emerging Giants: China and India in the World Economy*, Oxford University Press, New York, NY.
- FEM (Forum économique mondial) (2011), *The Africa Competitiveness Report 2011*, FEM, Genève (http://www3.weforum.org/docs/WEF_GCR_Africa_Report_2011.pdf).
- Hausmann, R., J. Hwang et D. Rodrik (2007), "What You Export Matters", *Journal of Economic Growth* 12(1), 1-25.
- Helble, M., C. Mann and J. S. Wilson, 2009. "Aid for Trade Facilitation." World Bank Policy Research Working Paper 5064
- Hidalgo, C.-A., B. Klinger, A.-L. Barabasi et R. Hausmann (2007), "The Product Space Conditions the Development of Nations", *I317(5837)*, 482-487.
- Karingi, S. N. and V. Leyaro, 2009. "Monitoring aid for trade in Africa: an assessment of the effectiveness of Aid for Trade." African Trade Policy Centre No. 83, UNECA, Addis Ababa, Ethiopia
- Mkwezalamba, M. et E. Chinyama (2007), "Implementation of Africa's Integration and Development Agenda: Challenges and Prospects", *African Integration Review*, Vol. 1.
- Organisation Mondiale du Commerce (2011), *Rapport sur le commerce mondial 2011: L'OMC et les accords commerciaux préférentiels : de la coexistence à la cohérence*. OMC, Genève



- OUA (Organisation de l'Unité africaine) (1991), *Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine*, OUA, Addis-Abeba.
- OUA (2000), *Acte constitutif de l'Union africaine*, OUA, Addis-Abeba.
- Páez, L. et al. (2010), "A Decade (2000-2010) of African-U.S. Trade Under the African Growth and Opportunity Act (AGOA): Challenges, Opportunities and a Framework for Post AGOA Engagement", intervention lors de la conférence sur l'économie africaine, 27-29 octobre, Tunis, www.uneca.org/aec/2010/papers.htm.
- UA (Union africaine) (2010a), "African Union Commission-Regional Economic Communities Common Position Paper on EPAs", conférence des ministres du Commerce de l'UA, 6^e session ordinaire, 29 octobre-2 novembre, Kigali.
- UA (2010b), "EPA Negotiations Coordination Meeting Report", conférence des ministres du Commerce de l'UA, 6^e session ordinaire, 29 octobre-2 novembre, Kigali.
- Wolf, S. (2007), "Encouraging Innovation for Productivity Growth in Africa", *ATPC Work in Progress*, No. 54, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, Addis-Abeba.



Extrait de :
African Economic Outlook 2012
Promoting Youth Employment

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/aeo-2012-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Banque africaine de développement, *et al.* (2012), « Politiques commerciales et intégration régionale », dans *African Economic Outlook 2012 : Promoting Youth Employment*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2012-5-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.